

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 26 juin 2020

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Mara PHILIP, Jacques ROLLAND, Marie-Odile ROUSSELET, Daniel DALLERY, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procuration :

Secrétaire : Maryline JAMES

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mai 2020 est approuvé.

Délibération N°60 : Centre de Loisirs Sans Hébergement - Modification des tarifs et majoration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter une majoration de 5€ par enfant, en cas de retard, au-delà de 5 minutes, après les horaires en vigueur. Ces nouvelles dispositions seront intégrées au règlement intérieur et seront communiquées aux familles.

Délibération N°61 : Autorisation d'encaissement de chèque de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser sur le budget Commune, un chèque de 212,00 € du CNAS, pour le remboursement d'un trop perçu sur l'adhésion 2020, émis au nom de la commune de Saint Vulbas, qui fera l'objet d'un mandat annulatif.

Délibération N°62 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°2020/12 du 9/06/2020 : Après publicité et mise en concurrence, le marché de travaux pour la rénovation de toiture au 519 rue Claires Fontaines, a été attribué à l'entreprise GIRAUD Charpente pour un montant de 29 235,00 € HT.
- Décision n°2020/13 du 10/06/2020 : Après publicité et mise en concurrence, 4 missions ont été confiées à l'entreprise COSMOS en vue de 2 projets de lotissements :
 - Mission permis d'aménager propriété DONZE pour un montant de 13 000,00 € HT,
 - Mission permis d'aménager propriété ROUX pour un montant de 12 000,00 € HT,
 - Mission VRD propriété DONZE pour un montant de 11 100,00 € HT,
 - Mission VRD propriété ROUX pour un montant de 10 000,00 € HT.

Délibération N°63 : Election commission Comité Technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme :

	Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	-JACQUIN Marcel	-MONNERY Fabrice
	-ROLLAND Jacques	-GREAU Jean-Louis
	-DALLERY Daniel	-PLAZA Gisèle

Délibération N°64 : Election commission Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme :

	Titulaires	Suppléants
Représentants de la collectivité	-JACQUIN Marcel	-MONNERY Fabrice
	-ROLLAND Jacques	-GREAU Jean-Louis
	-DALLERY Daniel	-PLAZA Gisèle

Délibération N°65 : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Titulaires :

- Daniel GRACIOTTI
- Daniel BIEZ
- Gilles CUGNO
- Etienne HIVERT
- Sabine ANDRE
- Jean-François GUILLON (Ext)
- Jacques ROLLAND
- Daniel DALLERY
- Marie-Odile ROUSSELET
- Paul VALLIER
- Claude MAIGRET
- Fernand LITAIZE (Ext)

Suppléants :

- Fabrice MONNERY
- Jean-Louis GREAU
- Sylvain BOUVIER
- Didier FALCOZ
- France MEDECI
- Jean-Paul GONZALES
- Lucienne MARTIN
- Isabelle TISSERAND
- Eric GONON
- Louis MARIAT
- Anne GRATAS
- Hervé FRAUD

Délibération N°66 : Construction d'un musée « Patrimoine, Culture et Traditions », maison des associations et ateliers municipaux - Marché de travaux – Lots 7 et 8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix des entreprises :

Lot 07 – Serrurerie - Métallerie – MSR	35 242,50 € HT
Lot 08 – Portes sectionnelles – FEA	21 360,00 € HT

et autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises précitées les marchés correspondants pour les montants ci-dessus indiqués, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°67 : Cession de terrain B 1683 – M. et Mme Eric ANCELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle cadastrée B 1683 (issue de la division de la parcelle B 1595), d'une superficie d'environ 43 m² au lieu-dit « Au Village » sur la commune de SAINT VULBAS, à l'euro symbolique, autorise Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage et l'acte notarié correspondants, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et décide que M. et Mme Eric ANCELLE prendront en charge les frais de géomètre et de notaire.

Pour information, la fresque au centre du village est terminée.

La séance est levée à 21h15.

La prochaine séance est fixée au jeudi 23 juillet 2020 à 19h30 en mairie.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 29 juin 2020

Le Maire,



Marcel JACQUIN